



**Pôle Ressources
Assemblées**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

**Séance du 23 juillet 2020 (18h00)
Espace Montgolfier - Davézieux**

Membres titulaires	:	56
En exercice	:	56
Membres suppléants	:	23
Présents	:	46 + 1
Votants	:	56
Convocation et affichage	:	17/07/2020
Président de séance	:	Monsieur Simon PLENET
Secrétaire de séance	:	Madame Nicole ARCHIER

Etaient présents en qualité de conseillers titulaires : Carlos ALEGRE, Nicole ARCHIER, Assia BAÏBEN, Damien BAYLE, Hugo BOLLEY, Sylvie BONNET, Maryanne BOURDIN, Clément CHAPEL, François CHAUVIN, Nathalie CLÉMENT, Nadège COUZON, Sylvette DAVID, Olivier DE LAGARDE, Christophe DELORD, Gilles DUFAUD, Laurence DUMAS, Christelle ETIENNE, Romain EVRARD, Virginie FERRAND, Christian FOREL, Jérémy FRAYSSE, Yves FRAYSSE, Louis-Claude GAGNAIRE, Frédéric GONDRAND, Denis HONORE, Camille JULLIEN, Thierry LERMET, Sophal LIM, Danielle MAGAND, Edith MANTELIN, Laurent MARCE, Antoine MARTINEZ, Christian MASSOLA, Catherine MICHALON, Denis NEIME, Patrick OLAGNE, Martine OLLIVIER, Agnès PEYRACHE, Simon PLENET, William PRIOLON, Marc-Antoine QUENETTE, Yves RULLIÈRE, Denis SAUZE, Antoinette SCHERER, Michel SEVENIER, Laurent TORGUE.

Etaient présents en qualité de conseillers suppléants : Bruno FANGET.

Pouvoirs : Christian ARCHIER (pouvoir à Denis HONORE), Stéphanie BARBATO-BARBE (pouvoir à Simon PLENET), Jean-Yves BONNET (pouvoir à Virginie FERRAND), Brigitte BOURRET (pouvoir à Christian MASSOLA), Cécilia FARRE (pouvoir à Gilles DUFAUD), Richard MOLINA (pouvoir à Laurent TORGUE), Pascal PAILHA (pouvoir à Sophal LIM), Ronan PHILIPPE (pouvoir à Nicole ARCHIER), René SABATIER (pouvoir à Yves RULLIÈRE).

Etaient absents et excusés : Dominique MAZINGARBE.

**CC-2020-211 - ENVIRONNEMENT CADRE DE VIE - ACCESSIBILITE -
DESIGNATION DES MEMBRES A LA COMMISSION INTERCOMMUNALE POUR
L'ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPEES**

Rapporteur : Monsieur Simon PLENET

La création d'une commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées (CIAPH) a été rendue obligatoire par la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, participation et citoyenneté des personnes handicapées, pour les communes et les structures intercommunales de plus de 5 000 habitants compétentes en matière de transports ou d'aménagement du territoire.

Cette commission, dont la création figure parmi les mesures à prendre pour améliorer l'accessibilité aux espaces publics et au cadre bâti, détient les attributions suivantes :

- établir le bilan d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports,
- être force de propositions pour améliorer l'accessibilité de l'existant,
- organiser un système de recensement de l'offre de logements accessibles.

La CIAPH sera également compétente pour traiter des questions d'accessibilité liées aux domaines de compétences d'Annonay Rhône Agglo, à savoir les transports collectifs, les équipements reconnus d'intérêt communautaire et les opérations relatives au soutien à la réalisation de logements sociaux sur le territoire.

Par ailleurs, la CIAPH aura vocation à initier l'élaboration du plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics. Un rapport annuel, étayant les travaux de la commission, sera présenté au conseil de communauté puis transmis au représentant de l'Etat.

La CIAPH sera composée de 3 collèges répartis comme suit :

- des élus d'Annonay Rhône Agglo, au nombre de 15
- des représentants des associations de personnes handicapées,
- des représentants d'associations d'usagers

Il est proposé que la CIAPH s'établisse comme suit :

COLLEGE DES ELUS (15 élus membres) :

Sylvette David
 François Chauvin
 William Priolon
 Sylvie Bonnet
 Edith Mantelin
 Damien Bayle
 Antoine Martinez
 Ronan Philippe
 Laurence Dumas
 Patrick Olagne
 Nicole Archier
 Brigitte Bourret
 Laurent Marce
 Frédéric Gondrand
 Maryanne Bourdin

Les représentants des usagers et des personnes handicapées au sein de la commission seront désignés ultérieurement, par voie d'arrêté.

VU la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, participation et citoyenneté des personnes handicapées et notamment ses articles 45 et 46 ;

VU la loi n°2009-526 du 12 mai 2009 de simplification et de clarification du droit et d'allègement des procédures et notamment son article 98 ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2143-3 ;

VU la circulaire du 14 décembre 2007, relative au plan d'action en faveur de la mise en œuvre des mesures prévues par la loi du 11 février 2005 en matière d'accessibilité ;

VU les statuts d'Annonay Rhône Agglo,

Après avoir précédé aux formalités électives,

DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE la création de la commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées, dans les conditions sus-exposées,

DESIGNE en tant que représentants d'Annonay Rhône Agglo au sein de la commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées, les conseillers suivants :

COLLEGE DES ELUS (15 élus membres) :

Sylvette David
François Chauvin
William Priolon
Sylvie Bonnet
Edith Mantelin
Damien Bayle
Antoine Martinez
Ronan Philippe
Laurence Dumas
Patrick Olagne
Nicole Archier
Brigitte Bourret
Laurent Marce
Frédéric Gondrand
Maryanne Bourdin

AUTORISE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération,

CHARGE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Davézieux le : 30/07/20
Affiché le : 30/07/20
Transmis en sous-préfecture le : 30/07/20

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Le Président



Simon PLENET



